

03.09.2019 – 09:30 Uhr

Un engagement au service d'objectifs climatiques parfaitement atteints

Berne (ots) -

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) présente son bilan 2018 par les chiffres. Près de 4000 entreprises ont conclu une convention d'objectifs. Elles réduisent en permanence leurs émissions de CO₂ et leur consommation d'énergie. Fin 2018, l'intensité en CO₂ se montait à 88,3 %, la performance énergétique à 109,9 %. L'économie atteint parfaitement ses objectifs climatiques.

Les conventions d'objectifs dynamisent la protection du climat

Comme Hans-Ulrich Bigler, vice-président de l'AEnEC et directeur de l'Union Suisse des arts et métiers (USAM), l'explique, le modèle de l'AEnEC représente un gain pour le climat, pour les entreprises et pour les autorités. Il en est convaincu : « Des mesures d'amélioration bien choisies renforcent l'impact du système des conventions d'objectifs de 50 à 100 % ». La réussite de ce modèle se mesure aussi au bilan chiffré de l'AEnEC : en 2018, l'intensité en CO₂ a reculé à 88,3 % (objectif pour 2022 : 91,6 %) et la performance énergétique a passé à 109,9 % (objectif pour 2022 : 106,9 %). Les objectifs fixés pour l'économie par la Confédération à l'horizon 2022 sont donc déjà atteints en 2018.

Au total, les quelque 4000 entreprises qui ont conclu une convention d'objectifs avec l'appui de l'AEnEC ont réduit leurs émissions de CO₂ d'un demi-million de tonnes depuis 2013. Les mesures d'amélioration mises en oeuvre depuis 2013 ont aussi permis d'économiser plus de trois millions de MWh d'énergie en 2018. Grâce à la diminution de leurs coûts, à la fois en énergie et en taxes, les entreprises économisent près de 650 millions de francs, qu'elles peuvent investir dans des mesures innovantes pour encore améliorer leur performance énergétique. « Aujourd'hui, l'association des conventions d'objectifs et du remboursement fonctionne comme l'étincelle qui déclenche l'amélioration énergétique active dans les entreprises », explique Jacqueline Jakob, directrice de l'AEnEC.

Un partenariat fiable face à la transition technologique

Les CFF montrent avec éloquence comment les entreprises mettent en oeuvre les mesures d'amélioration et quel est l'impact des conventions d'objectifs. Comme le précise Marcel Reinhard, spécialiste de l'efficacité énergétique et chef du sous-programme des énergies renouvelables, les CFF participent à l'AEnEC depuis 2007 et ont conclu 75 conventions d'objectifs actuellement en cours avec l'appui de l'Agence. Au moyen de leurs plus de 4100 mesures d'amélioration, les CFF économisent chaque année 60 GWh d'énergie, autrement dit, l'équivalent de la consommation de la ville de Biel-Bienne.

Les entreprises de l'industrie des machines bénéficient elles aussi considérablement de leur participation à l'AEnEC : un conseil et un suivi personnalisés, des analyses indépendantes et propres à chaque entreprise réduisent leur consommation d'énergie, leurs émissions de CO₂ et leurs coûts. Depuis 1990, les membres de Swissmem sont parvenus à réduire leur consommation totale d'énergie de près de la moitié. « Grâce aux économies dégagées, les entreprises investissent sans cesse dans le progrès technologique et font avancer l'innovation. Cela aide donc une nouvelle fois le climat », relate Stefan Brupbacher, directeur de Swissmem.

Exploiter le potentiel des incitations selon l'économie comportementale

Aujourd'hui, les entreprises peuvent choisir comment elles entendent atteindre leurs objectifs climatiques : soit elles s'engagent à améliorer leur efficacité énergétique, soit elles paient la taxe incitative sur le CO₂. Cette incitation de l'économie comportementale fonctionne, comme le démontrent les résultats chiffrés de l'AEnEC. « La perspective d'un remboursement de la taxe sur le CO₂ motive les entreprises à viser des stratégies à long terme pour réduire leurs émissions de CO₂ et améliorer leur efficacité énergétique », explique Rudolf Minsch, président de l'AEnEC. Renforcer l'instrument qu'est la convention d'objectifs est donc judicieux dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂.

« Fokus », le nouveau magazine de l'AEnEC

En lançant le magazine « Fokus », qui inclut ses résultats chiffrés en 2018, l'AEnEC donne un visage concret à la mise en oeuvre de la protection rentable du climat : le magazine présente les projets que les entreprises réalisent pour améliorer leur performance énergétique, et leur impact.

Plus d'informations

- Dossier médias
- L'Agence de l'énergie pour l'économie en chiffres 2018
- Magazine « Fokus »

L'AEnEC en bref

Depuis 2001, sur mandat de la Confédération, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) aide l'économie à améliorer son efficacité énergétique et à réduire ses émissions de CO₂ par des mesures d'amélioration ciblées. Les associations fondatrices de l'AEnEC sont notamment les suivantes : economiesuisse, Union suisse des arts et métiers usam, Avenergy Suisse, Swissmem,

Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG), Association des entreprises électriques suisses (AES), scienceindustries, Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), CemSuisse, Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie (IGEB).

Contact:

Jacqueline Jakob, directrice de l'AEnEC

044 421 34 29

079 732 48 32

jacqueline.jakob@enaw.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005471/100831748> abgerufen werden.